
 <p>UQTR Université du Québec à Trois-Rivières</p>	<h2 style="color: green;">Procédure opératoire normalisée</h2> <h3 style="color: green;">Échelles portatives</h3>	<p>N^o PON : PON-SST-PC-001 N^o de version : 01</p>
<p>Programme de référence : Protection contre les chutes</p>	<p>Départements et services</p>	

1. Généralités

Risques	Chute de personne, chute d'objet, déséquilibre de l'échelle, manutention manuelle et conditions météorologiques (vent, pluie, orage, neige, etc.)
Équipement de protection individuelle (ÉPI)	 <p>Selon la tâche : harnais, cordon d'assujettissement, cordon de positionnement lorsque requis, casque et gants disponibles</p>
Équipement et matériel requis	Banderole périmétrique et/ou cônes de signalisation
Formation requise	Protection contre les chutes de base pour échelles et escabeaux
Ressources complémentaires	Bon de travail, Programme de protection contre les chutes http://www.uqtr.ca/protectioncontreschutes
Source des illustrations	CNESST, document Référence CNESST Échelles et escabeaux

2. Description de la procédure



La procédure de sécurité en vigueur à l'UQTR doit être respectée par toute personne au moment de l'intervention.

<p>1. Préparation</p> <p>1.1. Se procurer les équipements de protection individuelle, l'équipement d'accès ainsi que le matériel requis;</p> <p>1.2. Utilisez une échelle en bois ou en fibre de verre si vous travaillez à proximité d'une source électrique à découvert ou de haut voltage. (<125kv à minimum 3m/10pi);</p> <p>1.3. Lire et comprendre la P.O.N. des échelles portatives.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Attention : À proximité de sources électriques à découvert ou de haut voltage (<125kv à minimum 3m/10pi), l'utilisation d'une échelle en fibre de verre est obligatoire. • Attention : Le cordon d'assujettissement est un EPI contre les chutes à utiliser avec le harnais relié à un ancrage. • Attention : Le cordon de positionnement est utilisé pour libérer les mains du travailleur et sert de troisième point d'appui.
<p>2. Inspection</p> <p>2.1. Procéder à l'inspection visuelle et tactile avant utilisation des équipements de protection individuelle;</p> <p>2.2. Procéder à l'inspection visuelle de l'échelle portative.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Attention : Une fiche d'aide à la tâche est disponible pour l'inspection des ÉPIS et de l'échelle portative sur le portail de l'UQTR (http://www.uqtr.ca/protectioncontreschutes).

3. Installation de l'échelle portative

- 3.1. Repérer l'endroit des travaux et ériger un périmètre de sécurité avec les banderoles périmétriques, cônes de signalisation;
- 3.2. Déterminer la position de l'échelle portative. L'échelle portative devrait être située le plus près possible du travail à effectuer. Le corps du travailleur devrait rester au centre des montants de l'échelle pendant toute la durée des travaux. Éviter de placer l'échelle devant un chemin d'accès ou une porte, sinon bloquer la porte avec une banderole ou un cône de signalisation;
- 3.3. Vérifier que l'environnement est sécuritaire (surface stable et non glissante, nettoyer, dégager l'environnement, etc.);
- 3.4. Dresser l'échelle portative.
 Au besoin, demander l'aide d'un collègue de travail pour faciliter l'installation. L'échelle doit être fermement appuyée sur quatre points de contact. L'échelle portative doit être installée dans un rapport d'angle de 1/3 à 1/4. La distance entre l'appui supérieur et la base de l'échelle doit être 4 fois la distance entre la base de l'échelle et le mur. (Image 1);
- 3.5. Recommandation : fixer l'échelle portative.
 À l'aide de la corde de service, il est recommandé d'attacher l'échelle portative à un élément structural à proximité pour empêcher les déplacements involontaires de l'échelle. L'échelle peut être attachée au 5^e barreau.

Image no. 1



- **Attention : Si l'échelle portative est utilisée comme moyen d'accès, elle doit être fixée solidement et doit dépasser l'appui supérieur d'au moins 900mm(36po).**
- **Attention : S'il est impossible de fixer l'échelle solidement durant l'accès, un deuxième travailleur peut être responsable de tenir l'échelle à sa base pendant la montée et la descente du premier travailleur. Obligatoire si l'échelle est d'une longueur de plus de 9m(30pi) sauf si elle est solidement fixée.**

4. Exécution des travaux à moins de 3 mètres (10pi.) de hauteur

- 4.1. Si les deux mains doivent être utilisées pour travailler, utiliser le cordon de positionnement (Image 3 et 4), comme troisième point de contact; Le cordon de positionnement doit ceinturer les deux montants latéraux ainsi que le barreau de l'échelle se trouvant devant le travailleur et être relié aux deux anneaux latéraux du harnais;
- 4.2. Monter et descendre de l'échelle en maintenant trois points de contact en tout temps Réf. Image 2, même pendant l'exécution des travaux ;
 Attention : les bottes du travailleur ne doivent jamais dépasser 10 pieds de hauteur, à moins qu'il porte un harnais complet et un cordon d'assujettissement relié à un point d'ancrage;
- 4.3. Si le travail demande l'utilisation d'outils ou de matériaux qui ne peuvent être transportés par une boucle porte-outils du harnais, utiliser un contenant rigide ou un sac relié à une corde de service indépendante pour hisser le matériel une fois en position de travail;
 Note : toujours faire face à l'échelle portative et ne jamais monter sur l'un des trois barreaux supérieurs de l'échelle.

Image no. 2

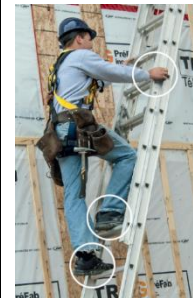


Image no. 3

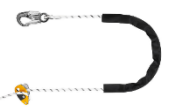
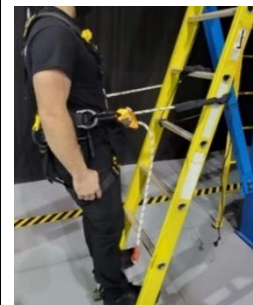


Image no.4



Procédure opératoire normalisée Échelles portatives

N^o PON : PON-SST-PC-001
N^o de version : 01

Programme de référence :
Protection contre les chutes

Départements et services

- **Attention : Les travaux exécutés à partir d'une échelle portative doivent être de courte durée (moins d'une heure).**
- **Attention : Si les travaux doivent durer plus longtemps, un autre moyen d'accès devra être sélectionné (nacelle, plate-forme élévatrice, échafaudage, etc.)**
- **Attention : Toujours aviser son supérieur immédiat lorsqu'une situation dangereuse ou non-conforme est décelée.**

5. Exécution des travaux avec l'échelle à plus de 3m (10pi) de hauteur

- 5.1. Enfiler et ajuster le harnais complet et y fixer le cordon d'assujettissement. (Image 5 ou 6);
- 5.2. Débuter l'ascension de l'échelle.
Monter et descendre de l'échelle en maintenant trois points de contact;
- 5.3. Si le travailleur doit monter à plus de 3m (10pi) de hauteur (mesuré aux bottes), il doit être relié à un système de protection contre les chutes, indépendant de l'échelle portative, par le cordon d'assujettissement relié à un ancrage. (Image 5 ou 6);
- 5.4. Si le travail demande l'utilisation d'outils ou de matériaux qui ne peuvent être transportés par une boucle porte-outils du harnais, utiliser un contenant rigide relié à une corde de service indépendante pour hisser le matériel une fois en position de travail.

Image no.5



Image no. 6



3. Historique des changements et approbations

Création par	Date	// AAAA/MM/JJ
Date du changement	Description du changement	Personnes impliquées
// AAAA/MM/JJ		Préparé par : Validé par : Approuvé par :
// AAAA/MM/JJ		Préparé par : Validé par : Approuvé par :
// AAAA/MM/JJ		Préparé par : Validé par : Approuvé par :
// AAAA/MM/JJ		Préparé par : Validé par : Approuvé par :